PA M. Jules Gfeller Berne

Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Sixième année. — N° 8

Prix du numéro 10 centimes

Dimanche 24 Janvier 1892

Bureaux: Rue Neuve, 19

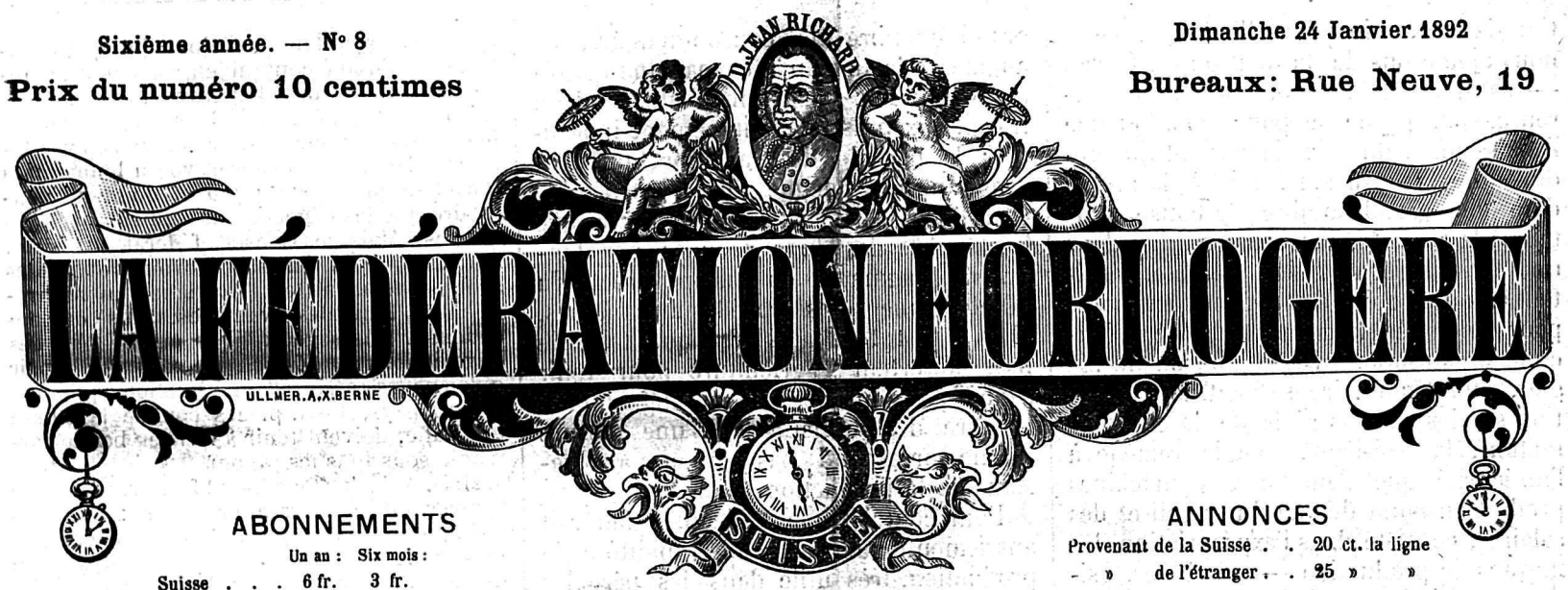

ABONNEMENTS

	Un an :	Six mois :
Suisse . . .	6 fr.	3 fr.
Union postale .	12 »	6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . 25 » »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

AVIS

Nous rappelons à MM. les membres du Syndicat des fabricants d'horlogerie des cantons de Berne et de Soleure que le remboursement que nous avons pris de l'abonnement à la *Fédération* **sera déduit** du chiffre de leur cotisation.

Les syndicats obligatoires

M. le conseiller national Favon a donné jeudi, à Bienne, une conférence sur cette qnestion si controversée; la salle était bondée. Reprenant un à un les arguments des adversaires de l'obligation, il a démontré l'inefficacité des syndicats constitués librement, lesquels ne peuvent accomplir qu'imparfaitement leur programme vu l'opposition des nombreux intéressés qui restent en dehors. Des applaudissements nourris ont salué l'éloquent conférencier.

— La question des syndicats obligatoires, soulevée dans les Chambres fédérales par le dépôt de la motion Cornaz au Conseil des Etats, vient de prendre un nouvel aspect.

MM. Favon, Decurtins, Comtesse et Vogelsanger ont déposé une nouvelle motion sur les *syndicats professionnels* ainsi conçue :

« Le Conseil fédéral est invité à faire un rapport et des propositions sur la convenance de modifier l'art. 31 de la Constitution fédérale pour permettre la création de syndicats professionnels chargés : 1° de régler les conditions du travail dans les divers métiers ; 2° de fournir les éléments de conseils d'arbitrage permanents, tranchant légalement toutes les contestations entre employeurs et employés ?

« Il est invité spécialement à examiner les points suivants : Est-il utile de créer en Suisse des syndicats obligatoires ? Est-il préférable de donner aux syndicats libres des compétences légales pour réglementer dans chaque profession : *a*) la journée normale ; *b*) le salaire minimum, *c*) les conditions d'apprentissage, et pour veiller sur l'application stricte de la loi sur les fabriques, ainsi que sur l'hygiène des ateliers ? »

Cette motion remplace celle précédemment déposée sur ce sujet.

Les machines

Nous lisons dans le *Socialiste* l'article qui suit :

Il n'est pas rare d'entendre des ouvriers maudire les machines et en désirer la suppression. Il est de fait que dans la société actuelle la machine fait un tort infini aux travailleurs ; en activant la production elle augmente les chômages et le nombre des sans travail, elle met l'ouvrier sous une dépendance plus directe de son employeur, elle est la cause de la baisse continuelle des salaires puisqu'elle permet aux exploiteurs de se passer plus facilement du concours des ouvriers et de remplacer au besoin ceux-ci par des femmes dont les bras sont moins chers ; bref, chaque perfectionnement apporté à l'outillage mécanique devient immédiatement une cause de misère de plus pour le travailleur. *Tout cela parce que le progrès humain dans le domaine des inventions ne profite qu'à une infime minorité au lieu de profiter à la masse toute entière.* Et cet état de choses anti-social ne peut qu'empirer, car le machinisme n'a pas encore dit son dernier mot — le dira-t-il jamais ? — et la science n'a pas encore dérobé à la nature toutes les forces qui peuvent être utilisées pour le travail humain.

Pour ne parler que de notre industrie horlogère, la génération présente vient d'assister à la transformation inouïe et rapide des moyens de production, il semble que c'est d'hier que l'on entend le ronflement des machines, que l'on voit la fumée s'échapper des hautes cheminées des usines, il semble que c'est d'hier que les machines automatiques découpent et taillent le laiton et l'acier en faisant docilement en un jour et sous l'œil d'un surveillant distrait le travail qui donnait jadis un mois d'occupation à l'ouvrier !!

Et, cependant, combien d'inventions inutilisées ou d'un usage encore très restreint ; la machine à sertir... la machine à pivoter... l'application de la photographie dans la fabrication des cadrans..., etc., etc. Inventions peu utilisées, c'est vrai, mais qui le deviendront fatalement pour affirmer une fois de plus l'omnipotence du Maître, de l'usine et l'écrasement des prolétaires !

Oui, réjouis-toi prolétaire, bien souvent encore tes muscles seront remplacés par les bras de fer et tes mains calleuses par l'acier, par des machines, réjouis-toi : sous la raboteuse le fer prend des formes mystérieuses et les techniciens ne donnent plus, rêvant, rêvant toujours le progrès de demain !!

Les conséquences du développement mécaniques sont faciles à saisir : les nouveaux débouchés devenant toujours de plus en plus problématiques, les magasins regorgent de produits, le commerce crève de pléthore et les travailleurs subissent les tiraillements du besoin à côté des produits dont ils sont les seuls créateurs.

Travailleurs, c'est bien vrai qu'en l'état actuel les machines vous font tort, mais est-ce bien à elles que vous devez vous en prendre, devez-vous les maudire, les supprimer ? Non, prolétaires, ayez le rêve plus large, dites-vous que s'il n'y avait pas des exploiteurs qui profitent de toutes les inventions, de toutes les améliorations dues au génie et à la science, dites-vous que ces machines si belles pourraient être *à vous, à tous*, et qu'au lieu d'être la cause de vos malheurs, elles deviendraient alors une source de bonheur pour l'humanité toute entière, pour l'humanité épanouie dans la satisfaction de ses légitimes besoins, produisant et consommant normalement.

Grâce à la prépondérance économique du Capitalisme, les machines sont fatales aux producteurs qui deviennent les machines des machines ; qu'ils conçoivent, qu'ils osent supprimer cette prépondérance, et l'homme libre dans l'humanité libre sera heureux, ayant à son service ces esclaves de bronze et d'acier prodiguant pour tous le bien-être, la vie.

* * *

L'article que nos lecteurs viennent de lire est intéressant à plus d'un titre et les considérations auxquelles se livre l'auteur de cette étude méritent qu'on s'y arrête. Cette question du rôle des machines est si vaste, et nous l'avons traitée déjà tant de fois, que nous ne voulons pas recommencer une discussion à fond sur un sujet épuisé pour nous ; nous n'en analyserons pas moins brièvement l'article du *Socialiste*.

Ce qui s'en dégage c'est, au fond, trois affirmations : la première, que l'introduc-

tion de la machine dans l'industrie — et nous ajouterons de la division du travail — s'impose comme une nécessité heureuse, puisqu'elle a pour conséquence l'abaissement du prix de revient du produit qui se trouve ainsi mis à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs; la seconde, que nous sommes dans une période de transition pénible, résultant, à notre point de vue, tout au moins pour une très large part, de ce qu'aucune organisation n'a le pouvoir de régler, autant que faire se peut, la production sur les besoins réels de la consommation; la troisième, que le remède à l'insécurité que l'emploi des machines produit au point de vue du travail et des salaires, consiste dans l'expropriation des moyens de production — machines, usines et capital — qui deviendraient propriété commune des travailleurs.

Nous avons trop souvent cherché à réagir contre le préjugé qui pousse certaines catégories de patrons et d'ouvriers à considérer les fabriques et leur organisation comme étant les pires ennemis du développement industriel et de la prospérité générale, pour ne pas être d'accord avec le premier point; nous dirons même que nous voyons, avec infiniment de satisfaction, un organe ouvrier s'employer à détruire un préjugé, qui procède d'une ignorance absolue des lois qui régissent le progrès industriel. Mais le moyen qu'on nous propose, pour supprimer les inconvénients de la transformation qui s'est opérée dans toutes les industries et à laquelle l'industrie horlogère est arrivée la dernière, est-il bien à notre portée immédiate? Nous nous permettons d'en douter.

Il n'y a du reste rien de nouveau dans cette revendication, c'est l'une des formes ou, si l'on veut, l'une des applications du communisme. Mais notre génération ne nous paraît guère préparée à tenter l'expérience et il nous semble, qu'en attendant la réalisation de ce rêve, il y a d'autres moyens à tenter pour améliorer la situation présente.

Il y a quelque chose d'excessif à dire que chaque perfectionnement apporté à l'outillage mécanique devient une cause de misère de plus pour le travailleur; l'introduction des machines n'implique pas forcément l'abaissement des salaires; bien au contraire, l'économie de prix de revient réalisée devant permettre le maintien des salaires antérieurs. Reste la diminution du nombre des ouvriers et la surproduction.

La diminution du nombre des ouvriers, qui se produit chaque fois qu'une machine remplace le travail de la main n'est pas aussi absolue qu'elle peut le paraître : la machine a besoin d'ouvriers comme auxiliaires, et puis il faut des ouvriers pour construire les machines; enfin, l'économie de prix de revient, provenant de l'emploi des procédés mécaniques, met le produit à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, en augmente la demande et, par une conséquence directe sinon immédiate, rend du travail aux bras momentanément inoccupés; la période de transition, qui peut avoir une trop longue durée, est pénible et difficile à passer. Ceci est si vrai que le nombre des bras occupés par l'industrie augmente en raison directe du développement des procédés mécaniques. Mais il est tout aussi vrai que trop de bras désertent l'agriculture pour venir s'offrir à l'industrie, ce qui augmente le nombre des ouvriers dans une mesure qui ne correspond pas toujours aux besoins de la production.

Pour compléter le tableau, il faudrait aussi mentionner la grande rapidité de la production, très utile dans les périodes de bonnes affaires, mais qui devient un inconvénient quand les demandes n'affluent plus; les stocks s'augmentent en fabrique et sur les marchés de vente.

Comme on le voit, le problème est très complexe et les éléments qui le composent sont trop nombreux pour qu'une seule solution puisse être trouvée.

Mais le mal — si mal il y a — porte son propre remède. Si nous n'arrivons pas à trouver des débouchés, soit des consommateurs pour toute la production industrielle; en d'autres termes, si l'excédent de la production sur la consommation devait aller en s'accentuant, nous aurions à décider entre : avoir en permanence un certain nombre de travailleurs inoccupés, qui n'auraient plus qu'à choisir entre la mendicité et l'expatriation; ou : réglementer les heures de travail pour pouvoir occuper tous les travailleurs.

La réglementation des heures de travail existe chez nous, pour les fabriques seulement. Si nous voulons poursuivre la solution de cette partie du problème posé par le développement des procédés mécaniques, poussons ferme à l'extension, aussi large que possible, de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques.

Il est vrai que la « question sociale » ne sera pas résolue pour autant — nous n'avons d'ailleurs pas la prétention d'indiquer les moyens de la résoudre — mais, en obtenant une plus régulière répartition du travail entre les travailleurs, on aura fait un pas en avant.

A chaque jour suffit sa peine.

Traités de commerce

Le message du Conseil fédéral suisse sur le traité de commerce avec l'Italie vient de paraître. On sait qu'il conclut par une proposition d'arrêté autorisant le Conseil fédéral à mettre en vigueur le traité, s'il est conclu prochainement, tout en réservant la ratification des Chambres fédérales. Ce message expose d'abord les raisons qui avaient engagé le Conseil fédéral à dénoncer le traité du 23 janvier : en première ligne le tort fait à la Suisse par ce dernier; nos importations en Italie en ont été considérablement diminuées et les douanes italiennes l'ont appliqué et interprété d'une façon qui en rendaient les inconvénients encore plus graves; une seconde raison était la nécessité de se conserver les mains libres pour les négociations avec les autres Etats. L'Italie aurait voulu le maintien pur et simple du *statu quo* et donnait à entendre que les négociations seraient fort laborieuses. Mais le Conseil fédéral a insisté, attendu que la Suisse va avoir des traités avec l'Allemagne et l'Autriche, qui assureraient à l'Italie des avantages, sans compensation. Le message explique ensuite l'état des négociations de Zurich et exprime l'espoir qu'on pourra arriver à une solution équitable. « Deux pays, dit-il, placés comme la Suisse et l'Italie, doivent tenir à vivre en bonne harmonie sous tous les rapports. »

Mais, à l'échéance du 12 février, on va se trouver entre deux alternatives : ou sans traité, et alors le Conseil fédéral se croit en mesure de parer à toute éventualité en vertu de l'art. 34 de la loi sur les péages qui lui accorde des pleins pouvoirs dans des cas exceptionnels; ou bien avec un traité signé, mais non ratifié. C'est en vue de cette dernière éventalité qu'il propose l'arrêté mentionné plus haut.

— Le bruit a couru que la Belgique acceptait le tarif minimum français. Il faut comprendre par là qu'une proposition a été déposée le 20 janvier au Parlement belge portant que le traitement de la nation la plus favorisée serait offert à toute nation offrant la réciprocité.

Il se dessine ici un courant, qui semble vouloir se renforcer, tendant à éviter une guerre de tarifs avec la France. On pourrait accepter l'état de fait en cherchant à l'améliorer.

Rien de précis du reste; on est en pleine confusion.

— On dit dans les cercles bien informés de Rome que les négociations avec la Suisse auront bien de la peine à aboutir, si même elles aboutissent; mais qu'en tout cas, on en arrivera au moins d'un commun accord à prolonger la situation actuelle, ce qui donnerait à la Suisse les bénéfices accordés à l'Allemagne en vertu de la clause de la nation la plus favorisée. L'Italie penserait alors obtenir quelques avantages pour les œufx, etc., et l'on s'en tiendrait là.

— M. Droz présidait encore vendredi à Zurich les négociations avec l'Italie. Samedi, dans sa séance de trois heures, le Conseil a dû prendre connaissance de la note du gouvernement français touchant le régime douanier. Il est probable alors que le Conseil fédéral arrêtera les conclusions de son message, qui sera distribué aux Chambres. La note ne change en rien la situation connue. Le gouvernement français considère que le tarif minimum implique l'équivalent de la clause de la nation la plus favorisée.

Une légère détente s'est produite relativement aux négociations de Zurich; toutefois les plus gros points de divergences n'ont pas encore été abordés.

Belgique. — D'après les nouvelles parvenues au Conseil fédéral à Berne, la Belgique refuse le tarif minimum français et demande un *modus vivendi* plus favorable.

Espagne. — Un accord a été conclu avec la Belgique pour la prorogation des traités de commerce; un accord est probable avec l'Allemagne; en revanche, la solution devient très difficile avec l'Autriche.

BREVETS D'INVENTION

LISTE DES BREVETS ENREGISTRÉS

horlogerie et bijouterie

Enregistrements

Cl. 53, n° 4144. 4 novembre 1891, 9¾ h. a.— Boîte à musique perfectionnée. — *Gagnaux Louis*, ouvrier musicien, quartier de l'Industrie, Ste-Croix, Vaud (Suisse). Mandataire : *Addor, G.*, notaire, Ste-Croix.

Cl. 53, n° 4146. 16 novembre 1891, 6 h. p. — Régulateur perfectionné pour pièce à musique. — *Allard et Sandoz, D.*, 1, place des Alpes, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

Cl. 53, n° 4157. 23 novembre 1891, 6¼ h. p. — Cylindre de pièce à musique avec tube goupillé interchangeable. — *Junod, Alfred*, fabricant, Ste-Croix, Vaud (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

Cl. 64, n° 4132. 21 octobre 1891, 7½ h. p. — Mécanisme de remontoir au pendant. — *Prœllochs, Christian*, Delémont (Suisse).

Cl. 64, n° 4145. 12 novembre 1891, 6 h. p.— Boîte de montre perfectionnée. — *Borgel, François*, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

Cl. 64, n° 4148. 30 décembre 1891, 6 h. p. — Chaton conique pour fixage de l'arbre de barillet. — *Verdan et Renfer*, fabricants, Lyss, canton de Berne (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

Cl. 64, n° 4156. 18 novembre 1891, 6¼ h. p. — Encliquetage perfectionné pour remontoirs au pendant. — *Burger et Gressot, Simon*, fabricants d'horlogerie, Porrentruy (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

Enregistrements

N° 316. 5 janvier 1892, 6 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Boîtes de montres. — *Pourrat et fils, J.*, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

N° 317. 11 janvier 1892, 6½ h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Raquette pour montres. — *Degoumois, Ernest*, Saint-Imier (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

Prolongation

N° 317. 11 janvier 1892, 6½ h. p. — (II-IVe périodes). — 1 modèles. — Raquette pour montres. — *Degoumois, Ernest*, Saint-Imier (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève ; enregistrement du 14 janvier 1892.

Radiation

N° 55. 31 octobre 1889, 11 h. p. — 50 modèles. — Boîtes de montres. — *Homberg, F.*, Berne (Suisse); éteint le 31 octobre 1891.

NOUVELLES DIVERSES

La guerre de tarifs. — M. le conseiller national Locher vient d'écrire au *Landbote* que, dans le cas où il n'y aurait pas, avant le 1er février, une entente entre la Suisse et la France, le Conseil fédéral ne voudrait pas appliquer le tarif général à la France, mais bien la convention dite de la nation la plus favorisée.

Traité de commerce franco-hollandais. — On annonce de La Haye que le ministre des Pays-Bas à Paris, M. de Stuers, a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas au sujet du traité de commerce avec la France. Dans les bureaux de la 1re Chambre, on a conseillé au gouvernement de ne pas se laisser séduire par les tarifs minima, qui, essentiellement, ne donnent que peu de facilités au commerce.

Le tarif minimum de la France surtout est très défavorable pour la Hollande. Quelques membres conseillent de se concerter avec l'Angleterre et la Belgique pour s'opposer au protectionnisme.

Vernis noir brillant pour le fer et l'acier. — Par le procédé suivant, que nous trouvons dans les *Applications électriques*, on pourra colorer en noir mat le fer et l'acier.

On prépare la liqueur suivante :

Chlorure de bismuth	10	grammes
Chlorure de cuivre	10	—
Bichlorure de mercure	20	—
Acide chlorhydrique	60	—
Alcool pur	50	—
Eau	500	—

On ajoute à ce mélange de la teinture de fuschine en quantité suffisante pour masquer la couleur. On applique ce liquide au pinceau ou on y trempe l'objet découpé. On laisse sécher, on passe ensuite à l'eau bouillante pendant une demi-heure, et on répète l'opération jusqu'à la couleur voulue, puis on passe l'objet au bain d'huile, ou on chauffe au feu, après l'avoir imprégné d'une couche d'huile.

Cette liqueur, dont la composition est due à M. Mazure, convient pour le bronzage des canons de fusil, armes, etc. Pour l'horlogerie, elle peut servir à bronzer les boîtiers de montres, les chaînes, médaillons.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

Seules médailles d'argent. Exposition universelle, Paris 1878. — Paris 1889. - Médaille Chaux-de-Fonds 1881. - Diplôme Zurich 1883.

FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES EN TOUS GENRES ET QUALITÉS

Genève Rue des Voirons 11 **WAGNON FRÈRES** Genève Rue des Voirons 11

Maison fondée en 1812 1495

DÉPOT AU LOCLE

Spécialité d'aiguilles Louis XV. ciselées or, acier, en composition dorée. Petites et grandes accondes, Chronographes, quantièmes, compteurs, etc.

G. SANDOZ-LEHMANN

BIENNE

FABRICATION SPÉCIALE DE

Chronographes - compteurs et rattrapantes

en différents systèmes nouveaux et perfectionnés. Qualité garantie. Prix-courant à disposition. 1609

VVE LOUIS MULLER

Rue centrale Nr. 18 **BIENNE** Rue centrale Nr. 18. [1469

HORLOGERIE EN TOUS GENRES

SPECIALITÉS: Remontoirs 10 et 11''', acier, argent, or et celluloïde, Boules, ½ Boules, Breloques, Bracelets et autres Fantaisies, Pendulettes.

Boules presse-lettres 28''' avec et sans étriers.

FABRIQUE DE CAISSES D'EMBALLAGE

Jules FATTET, Saint-Ursanne

Caisses en tous genres, rabotées ou non rabotées — Spécialité de caises pour fabriques d'horlogerie, d'ébauches et finissages, de boîtes de montres, fabriques et magasins de fournitures d'horlogerie, chemiseries, confiseurs, commerce de raisins, etc.

Planchettes en tous genres, rabotées ou non ; listes et lattes cour emballages. La maison livre par n'importe quelle quantité. Les pommandes sont exécutées très promptement. 1596

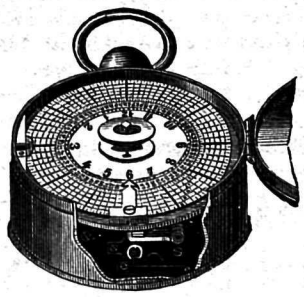

CONTROLEURS DES RONDES

BREVET de Ant. MEYER

Ant. MEYER, Succ.

STUTTGART

Seule fabrique spéciale de l'Allemagne

Fondée en 1861 1326

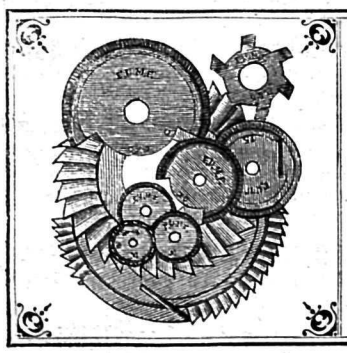

Fabrique de Fraises

EN TOUS GENRES

POUR HORLOGERIE

petit et gros volume

USINE à VAPEUR

Fic Ulysse Munier fils

à Reconvillier

JURA BERNOIS (SUISSE) 1564

Envoi franco d'échantillons et prix-courant sur demande.

Représentation

Commerçant routiné désire pour **l'Allemagne** la représentation à la commission d'une **importante fabrique de montres.** Offres sous **R. S. 327 à Haasenstein & Vogler A. G. Nuremberg.** 1630

Offre à vendre

un atelier complet consitant en une quinzaine de machines balancier etc. pour ébauches, finissages et mécanisme. Toutes machines construites depuis 2 ans. Prix complet 3000 fr. Occasion unique pour fabriquer la montre entière ou pièces spéciales S'adresser au bureau. 1624

Pour horlogers

La fabrique de PONTENET demande un bon ouvrier planteur de roues. Entrée de suite. 1626

BREVETS D'INVENTION EN TOUS PAYS
A. RITTER
INGÉNIEUR-CONSEIL
BÂLE
1321

A. LANDERER

CHAUX-DE-FONDS

(Médaille à l'Exposition de la Chaux-de-Fonds 1881)

Fabrique de montres Rs. Cyl et Ancre 12 à 21 lig.
or, argent et acier pour tous pays.

Livre aussi les mouvements terminés sans boîtes. 1625

On demande un

horloger expérimenté

sachant tracer des calibres et pouvant au besoin diriger une fabrication de montres. S'adresser au bureau du journal. 1623

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Frères Bergeon

LOCLE (Suisse)

Maison à Livourne (Italie)

Chronomètres de poche, bulletins d'observatoire. — Montres de précision, bulletins de réglage. — Montres civiles en tous genres (spécialités italiennes). — Spécialités de grandes secondes indépendantes, trois fonctions, échappements cylindre et ancre, mouvements ayant un seul corps de rouage et un seul barillet.
Brevetées en Suisse, en France et en Belgique. 1383
Récompenses obtenues: **Diplôme d'honneur, Zurich 1883, Médaille, Anvers 1885, Médaille d'or, Paris 1889.**

Fabrique de verres de montres en tous genres 1632

Ancienne Maison TASTOIX & BASTARD

J. BASTARD & REDARD

21, QUAI DES BERGUES, 21

A GENÈVE

ANGLETERRE

Une maison de Londres étant en relation avec les meilleures maisons de gros et d'exportation en Angleterre demande la représentation d'une bonne fabrique de montres, bon courant remontoirs et à clef.

Références de premier ordre. Ecrire sous chiffre B. B. 215 au bureau de ce journal. *1622*

Aux fabricants d'horlogerie

Un horloger capable désire entrer en relations avec une bonne maison qui fournirait boîtes et mouvements, ou seulement les boîtes de préférence en pièces ancre, bonne qualité, montres règlées du plat au pendu à 20 secondes et plus près si on le désire. Affaire sérieuse.

Adresser les offres sous chiffre F. 17 H. au bureau de la Fédération horlogère. 1629

HORLOGERIE GARANTIE

CHs E. LAUBSCHER-GROSJEAN

67 RUE DU PARC **CHAUX-DE-FONDS** RUE DU PARC 67

Brevet 1712 — Brevet 3751

Spécialité de montres à quantièmes et phases de lune en tout genres

Nouveau Système perfectionné Brevet No. 3751

Ce système permet de faire jouer tous les quantièmes à volonté, lors même que les fonctions automates se font.

Cette nouvelle invention à un grand avantage sur toutes les autres montres à quantième.

Mise à l'heure spéciale pour pièces à verre (Deposée)

Toutes ces montres à quantième se font en 12 genres différents sur pièces à verre et savonnettes en petites et grandes pièces. 1563

Montres double tours d'heures simplifiées.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES & FINISSAGES DE MALLERAY

KOLLER & CIE

1543

Ébauches et finissages à clef de 13 à 20‴

Finissages remontoir de 11 3/4 à 30‴

Dépositaire: **M. David Kenel, rue de la Paix, Chaux-de-Fonds.**

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE SELZACH

E. BENOIT, directeur.

MONTRES EN TOUS GENRES

Calibres et genres spéciaux réservés sur demande.

EXPORTATION

Grandeurs 12½ à 22 lignes ancre et cylindre.

1486

FABRIQUE DE PENDANTS, COURONNES ET ANNEAUX

POUSSETTES INDÉPANDENTES (en tous genres)

1606 Or, Plaqué or, Galonné, Argent, Acier et Métal

BOURQUIN & SESONE

MADRETSCH (Suisse)

Assortiments cylindriques et ovales soignés

Spécialité pour grandes pièces jusqu'à 36‴ canons olives

TÉLÉPHONE

FABRIQUE DE BOITES

argent et galonné

Variétés pour tous pays. — Boîtes Dueber, Box cases, etc.

USINE HYDRAULIQUE

KRAMER & MOSER

BIENNE

Plusieurs récompenses aux expositions

Médaille d'argent Paris 1889 1571

SPIRAUX TREMPÉS ET ANTIMAGNETIQUES

G. SANDOZ

42, Montbrillant — **GENÈVE** — Montbrillant, 42

Spiraux trempés, plats, cylindriques et sphériques pour horlogerie de précision

Sur 42 chronomètres munis de spiraux acier trempé, et primés aux concours chronométriques de Genève de 1889, 40 pièces, parmi lesquelles les trois premiers prix ont été réglées avec des spiraux **G. Sandoz.** Deux chronomètres seuls, n'ayant obtenu que de simples mentions, étaient munis de spiraux trempés d'autres fabricants. En 1890, au même concours le 1er prix à été obtenu également avec un spiral Sandoz. (H.9854.X.) 1601

Imprimerie de la *Fédération horlogère suisse.*